

Evolution des Tarifs Réglementés de Vente d'Electricité au 1^{er} août 2023

FLX24700293501006-07TPE01 ■

**GAEC DE BOUTET
MONSIEUR FOURNIE BERNARD
LIEU DIT BOUTET
PRESIDENT G A E C
46800 BAGAT EN QUERCY**

NANTES, le 04/09/2023

Madame, Monsieur,

Vous bénéficiez actuellement des Tarifs Réglementés de Vente d'électricité (TRVe) pour la fourniture en électricité de votre (vos) site(s), dont les évolutions sont déterminées par les pouvoirs publics conformément à la réglementation en la matière.

Nous vous informons par ce courrier que, conformément à l'arrêté tarifaire ENER2319775A en date du 28 juillet 2023 et publié au Journal Officiel le 30 juillet 2023, le gouvernement a décidé de limiter la hausse des TRVe à 10% TTC en moyenne, à compter du 1^{er} août 2023. La réglementation prévoit que les prix des TRVe puissent être révisés plusieurs fois par an, la Commission de Régulation de l'Energie propose en pratique une évolution des TRVe deux fois par an. La dernière évolution est ainsi intervenue au 1^{er} février 2023.

L'impact de cette évolution sur votre facture dépend de l'option, de la puissance que vous avez souscrite et de votre niveau de consommation. Elle correspond en moyenne à une hausse de +138 €/an HTVA (soit en moyenne 165 € TTC par an) sur la facture des consommateurs finals non résidentiels au "Tarif Bleu".

Les prix des TRVe **intègrent déjà l'effet du bouclier tarifaire** instauré par les pouvoirs publics depuis le 1^{er} février 2022, qui continuent, par ce dispositif, à prendre désormais en charge 37% en moyenne de la facture d'électricité des consommateurs non résidentiels ayant un contrat au "Tarif Bleu". De ce fait, **aucune action n'est nécessaire de votre part.**

Comment puis-je réduire ma facture électricité ?

Chaque geste compte pour réduire sa consommation d'énergie tout au long de l'année, même en période estivale.

La climatisation représente une part importante des dépenses énergétiques en été. En cas d'utilisation, quelques règles à rappeler :

- Veiller à maintenir un écart de 4°C maximum avec la température extérieure, sans descendre sous une température de consigne idéalement fixée à 26°C ; pour rappel, augmenter la température de consigne de 1°C en passant de 25° à 26°C par exemple peut représenter une réduction de 5 à 10% de la consommation annuelle de l'équipement ! (source : ADEME)
- Eteindre la climatisation lorsque les locaux sont inoccupés
- Penser à maintenir les fenêtres fermées pendant son fonctionnement et vérifier les joints et ferme-portes pour préserver au maximum la température à l'intérieur de vos locaux.
- Baisser les volets (ou les stores) la journée pour maintenir une bonne température intérieure.

Plus d'informations ?

Nous vous invitons à vous rendre sur notre page internet dédiée à l'évolution du TRVe au 1^{er} août : <https://www.edf.fr/collectivites/le-mag/le-mag-collectivites/decryptage-du-marche-de-l-energie/trv-aout-2023> sur le site EDF.fr ou à contacter votre conseiller au numéro indiqué sur votre facture.

Nous vous remercions de votre confiance,

Votre conseiller EDF.



Vos contacts

Votre interlocuteur EDF

Direction Commerciale Régionale

Par courrier

Direction Commerciale Régionale
TSA 81412
44379 NANTES CEDEX 3

Par internet

e-mail : edfpro@edf.fr
www.edf.fr/entreprises

Par téléphone

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

09 70 82 15 73 (service gratuit + prix d'appel)

Urgence

Dépannage électricité Enedis :

09 72 67 50 46 (service gratuit + prix d'appel)

FLX24700293501006-07TPE01

GAEC DE BOUTET
MONSIEUR FOURNIE BERNARD
LIEU DIT BOUTET
PRESIDENT G A E C
46800 BAGAT EN QUERCY

Facture du 04/09/2023

n° 10180968733



Electricité

Montant Hors TVA 365,48 €
Montant TVA (payée sur les débits) 67,72 €

Facture TTC

433,20 €

Montant total à payer (TTC)

433,20 €

à régler avant le 19/09/2023

A défaut de paiement à la date prévue, le montant TTC dû sera majoré de pénalités pour retard au taux annuel de 12,00 % et d'une indemnité pour frais de recouvrement par facture de 40,00 €.

Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 04/11/2023 (sauf résiliation intervenue entre temps)
- Prochain relevé vers le 03/10/2023

Simplifiez-vous la vie, choisissez le prélèvement automatique

Vérifiez les conditions d'éligibilité aux tarifs réglementés de vente d'électricité au recto de la facture.

Vos informations client

Vos références

Compte de facturation : 2871744476
Compte commercial : 1-HIDL-815

Votre contrat

Offre électricité : Tarif Bleu pour clients non résidentiels Option HC 9kVA

Nom du client

EARL DE BOUTET

Lieu de consommation

Référence acheminement : 23472069452265
LIEU DIT BOUTET
46800 BAGAT EN QUERCY

Paiement par chèque : merci de joindre votre TIP SEPA non daté et non signé à votre chèque.

ICS : FR47EDF001007

RUM : TIP519228717444762877731780070409

Flashez-moi pour



payer en ligne

GAEC DE BOUTET
MONSIEUR FOURNIE
BERNARD
LIEU DIT BOUTET
PRESIDENT G A E C
46800 BAGAT EN QUERCY

TIPSEPA

EST

Montant en euros

433,20

IBAN : FR76 1780 7008 4035 4219 9523 005
EN CAS DE MODIFICATION JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identification
règlement

922871744476287773178007

DATE

SIGNATURE

EDF
ENTREPRISES
87018 LIMOGES Cedex 01

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez EDF à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de EDF. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

101809687330 MONSIEUR FOURNIE B 17807008403542199523005

001583040927 56922871744476287773178007915151

43320

EARL DE BOUTET

Détail de votre facture du 04/09/2023 n° 10180968733

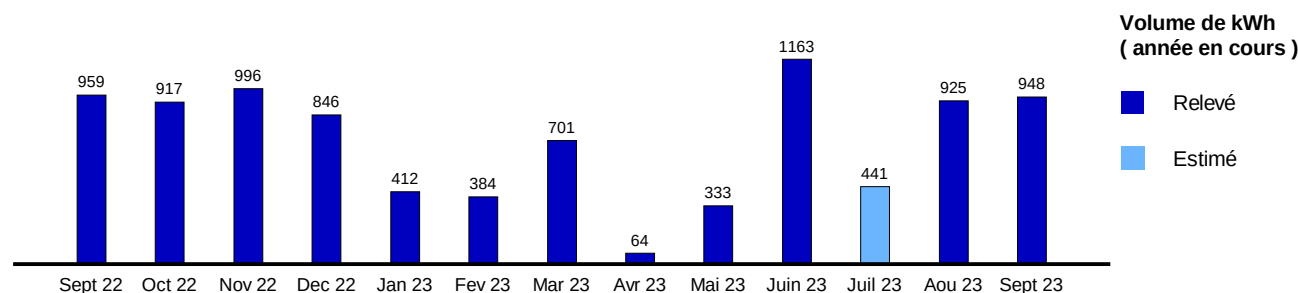
Données contrat

Tarif Bleu pour clients non résidentiels
Option HC 9kVA
Réf. de votre contrat 1-VGM-2491
Prix réglementés
Souscrit depuis le 14/02/1980

Données Point de Livraison

LIEU DIT BOUTET 46800 BAGAT EN QUERCY
Réf Acheminement Electricité : 23472069452265

Evolution de la consommation facturée en kWh



Total EDF Electricité *				359,35 € HT			
Abonnement électricité (HT)		Période		Prix unitaire HT	32,81 €	Taux de TVA	
Régularisation abonnement	du 01/07/2023 au 31/08/2023			15,97 €/mois	-31,94 €	5,50 %	
Abonnement	du 01/07/2023 au 31/07/2023			15,97 €/mois	15,97 €	5,50 %	
Abonnement	du 01/08/2023 au 31/08/2023			16,26 €/mois	16,26 €	5,50 %	
Abonnement	du 01/09/2023 au 31/10/2023			16,26 €/mois	32,52 €	5,50 %	
Consommation (HT)		Période		Conso 1 873 kWh	Prix unitaire HT	326,54 €	Taux de TVA
Electricité Heures pleines	du 03/07/2023 au 31/07/2023		516 kWh	17,910 c€/kWh	92,42 €	20,00 %	
Electricité Heures pleines	du 01/08/2023 au 02/09/2023		596 kWh	19,840 c€/kWh	118,25 €	20,00 %	
Electricité Heures creuses	du 03/07/2023 au 31/07/2023		349 kWh	14,230 c€/kWh	49,66 €	20,00 %	
Electricité Heures creuses	du 01/08/2023 au 02/09/2023		412 kWh	16,070 c€/kWh	66,21 €	20,00 %	
* La part fixe de l'acheminement versé par EDF au gestionnaire de réseau est de 19.42 €, et la part variable est de 22.07 €							

* La part fixe de l'acheminement versé par EDF au gestionnaire de réseau est de 19,42 €, et la part variable est de 22,07 €

Services		0,00 €	HT
E-Services (Espace client, Bilan annuel)		INCLUS	Taux de TVA

Taxes et contributions (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)				6,13 €	Hors TVA
		Période	Assiette	Prix unitaire HorsTVA	Taux de TVA
Contribution au Service Public de l'Electricité	du 03/07/2023 au 02/09/2023	1 873 kWh	0,10000 c€/kWh	1,87 €	20,00 %
Contribution Tarifaire d'Acheminement	du 03/07/2023 au 03/09/2023	19,42	21,93 %	4,26 €	5,50 %

EDF met à votre disposition d'autres moyens de paiement pour régler votre facture :

- par TIP en ligne via votre espace client
- par carte bancaire via votre espace client
- en espèces en bureau de poste, en vous munissant de votre facture (dans les limites des dispositions réglementaires relatives au paiement en espèces)

EARL DE BOUTET

Détail de votre facture du 04/09/2023 n° 10180968733

Données contrat

Tarif Bleu pour clients non résidentiels Option HC 9kVA
 Réf. de votre contrat 1-VGM-2491
 Prix réglementés
 Souscrit depuis le 14/02/1980

Données Point de Livraison

LIEU DIT BOUTET 46800 BAGAT EN QUERCY
 Réf Acheminement Electricité : 23472069452265

Total Hors TVA pour ce site		365,48 €	Hors TVA
TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)	Assiette	67,72 €	
TVA à 5,50%	37,07 €	2,04 €	
TVA à 20,00%	328,41 €	65,68 €	
Total TTC pour ce site		433,20 €	TTC

Données de comptage

Identifiant de comptage : 035 Type de compteur : Compteur Linky
 Coefficient de lecture : 100
 Heures Creuses : 1H30-7H30 12H30-14H30
 Acheminement : Tarif BT inf 36kVA Courte Utilisation HP/HC associées à deux saisons
 Puissance souscrite actuelle (kW ou kVA) : 9,0

Index (relevés / estimés)	index de début	index de fin
Heures pleines	9059 le 03/07/2023	9611 le 03/08/2023
Heures creuses	8363 le 03/07/2023	8736 le 03/08/2023
Heures pleines	9611 le 03/08/2023	10171 le 03/09/2023
Heures creuses	8736 le 03/08/2023	9124 le 03/09/2023

Prix

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé

Retrouvez l'ensemble de nos offres, des tarifs et autres informations sur la gestion de votre énergie sur www.edf.fr/entreprises

Les tarifs réglementés de vente d'électricité sont réservés aux clients employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels sont inférieurs à 2 M€. A défaut, vous devez souscrire une offre de marché.

Les propriétaires uniques et les syndicats de copropriétaires d'un immeuble à usage d'habitation sont éligibles aux tarifs réglementés de vente d'électricité.

Par décision des Pouvoirs Publics, les tarifs réglementés de vente d'électricité évoluent au 01/08/2023. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.edf.fr/entreprises ou www.edf.fr/collectivites

Par décision des Pouvoirs Publics, les tarifs réglementés de vente d'électricité ont évolué au 01/08/2023. Votre facture intègre la régularisation du prix de votre abonnement depuis cette date.

Résiliation

Délai de préavis de résiliation du contrat : aucun pour le Tarif Bleu.

Réclamations

Vous souhaitez faire une réclamation écrite ? Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en trois étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais. Etape 1 : vous adressez votre réclamation au Service Clients, dont les coordonnées se trouvent en haut à gauche de votre facture dans la rubrique contact.

Etape 2 : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation à l'attention du Directeur Commercial Régional dont l'adresse figure en haut à gauche de votre facture. Etape 3 : vous restez en désaccord avec la réponse du Directeur Commercial Régional, vous pouvez dans ce cas solliciter le Médiateur EDF par internet sur <https://mediateur.edf.fr> ou par écrit au Médiateur EDF – TSA 50026 – 75804 PARIS CEDEX 8. Indépendamment de ce parcours en 3 étapes, si dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie dans le respect de son champ de compétence déterminé par les articles L122-1 et suivants du Code de l'énergie sur www.energie-mediateur.fr ou par écrit au Médiateur national de l'énergie – Libre réponse n°59252 – 75443 PARIS CEDEX 9.

Origine 2021 de l'électricité des offres EDF sans option énergie renouvelable : 82,7% nucléaire, 8,03% renouvelables (dont 2% hydraulique, 3,1% éolien, 1,9% solaire, 1% Biomasse, > 0,1% Géothermie), 7,5% gaz, 0,9% charbon, 0,4% pétrole, 0,4 % autres fossiles.

Origine 2021 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable (via le mécanisme des garanties d'origine, sans engagement de provenance/filière) :

94,3% hydraulique : 93,4% France et 0,9% hors France (Norvège, Suède, Allemagne, Finlande),

2,6% éolien : 2% France (dont 1,6% enchères) et 0,6% hors France (Italie, Croatie, Espagne, Suède),

1,6% biomasse : 0,04% France et 1,6% hors France (Danemark, Finlande, Italie, Suède, Croatie, Pays-Bas, Portugal),

1,5% solaire : 1,1% France (dont 1% enchères) et 0,4% hors France (Italie, Espagne, Portugal, République Tchèque).

Origine 2021 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable France (via le mécanisme des garanties d'origine France) : 84,2% hydraulique, 15% éolien, 0,5% solaire, 0,3% biomasse.

Si votre option énergie renouvelable (sans engagement de provenance/filière ou France) est inférieure à 100%, le mix de votre offre correspond à la pondération des mix concernés ci-dessus en fonction du pourcentage d'énergie renouvelable retenu (ex : pour une option énergie renouvelable de 20% : le mix « énergie renouvelable 100% » s'applique pour 20% de la consommation et le mix sans option énergie renouvelable pour le reste de la consommation).

Origine 2021 de l'ensemble de l'électricité vendue par EDF à ses clients et indicateurs d'impacts environnemental sur www.edf.fr

